

**MOT DE CIRCONSTANCE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
DES AFFAIRES SOCIALES, ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE
NATIONALE A L'OCCASION DE L'ATELIER DE LA RELECTURE ET DE LA
VALIDATION DE TROIS GUIDES ACTUALISES DE L'EDUCATEUR DES
NIVEAUX 1 ,2 ET 3 DU PROGRAMME NATIONAL DE RATTRAPAGE
SCOLAIRE DU NIVEAU PRIMAIRE ACTUALISE EN 2019
KINSHASA, 21 DECEMBRE 2021**

- Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Sociales ;
- Monsieur le Représentant de l'UNICEF;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes du système des Nations Unies en RDC ;
- Mesdames et Messieurs les Cadres et Agents de l'Administration Publique ;
- Mesdames et Messieurs les Délégués des Organisations de la Société Civile ;
- Distingués invités, à vos titres et qualités respectives.

Mesdames et Messieurs

Le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale est très honoré en ce jour par votre présence parmi nous malgré vos multiples occupations. Cette présence en ce lieu témoigne à suffisance de l'importance que vous ne cessez d'accorder aux activités du Sous-Secteur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle en République Démocratique du Congo.

Par cette occasion de relecture et de validation de trois Guides de l'éducateur actualisés des niveaux 1, 2 et 3 du Programme National de Rattrapage Scolaire du Niveau Primaire à laquelle vous êtes conviés ce jour, la République Démocratique du Congo réaffirme sa volonté de mettre en pratique les différentes résolutions prises par la Communauté Internationale en vue d'éradiquer l'analphabétisme dans le monde.

En effet, la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006, spécialement en son article 44, dispose que : « *l'éradication de l'analphabétisme est un devoir national pour la réalisation duquel le Gouvernement doit élaborer un programme spécifique* ».

C'est dans cette optique que la Loi-cadre N°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National régit le Sous-Secteur de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle dans son article 68.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République, s'est résolument engagé dans l'amélioration de la qualité des offres de l'Alphabétisation et de l'Education Non

Formelle avec les acteurs impliqués afin de mener une guerre sans merci contre le fléau de l'analphabétisme, en tenant compte des paramètres sociaux pertinents dont l'enquête sur les Enfants et Adolescents en Dehors de l'Ecole (EADE) diligentée par l'UNICEF en 2012, qui révèle que plus de 7 millions d'enfants, dont l'âge varie entre 5 et 17 ans, sont déscolarisés et/ou non scolarisés.

- **Mesdames et Messieurs ;
Distingués invités.**

Il est important de signaler que, les trois Guides de l'éducateur actualisés des niveaux 1, 2 et 3 que validons ce jour sont des documents pédagogiques qui accompagnent le Programme National de Rattrapage Scolaire du niveau Primaire actualisé en 2019.

Ces guides actualisés visent la meilleure exploitation dudit Programme,

- Ils permettent une remise à niveau et un renforcement des capacités des éducateurs ;
- Ils proposent une démarche à suivre pour exploiter le Programme National de Rattrapage Scolaire et bien enseigner ;
- Ils donnent un complément d'information et de connaissances utiles aux éducateurs des centres de rattrapage scolaire;
- Ils expliquent et établissent le lien qu'il y a entre la théorie et la pratique ;
- Ils proposent le matériel didactique à utiliser ou à fabriquer ;
- Ils permettent aussi d'évaluer le niveau de maîtrise de **savoir, savoir-faire et savoir-être** par les apprenants.

Par ailleurs, l'Enseignement de Rattrapage Scolaire du Niveau Primaire est en lien étroit avec l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui comprend l'Objectif 4 (ODD4) visant à "Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des apprentissages tout au long de la vie pour tous".

Dans cet objectif la cible 4.5 prend en compte le volet Rattrapage scolaire. Cette cible vise d'ici à 2030, à éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes vivant avec handicap, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Cet Enseignement de Rattrapage Scolaire communément appelé, Enseignement Alternatif ou Ecole de seconde chance permet aux enfants et jeunes adolescents non scolarisés et /ou déscolarisés d'acquérir des compétences et aptitudes du niveau primaire pouvant leur permettre d'accéder au niveau secondaire de l'enseignement formel ou d'embrasser l'apprentissage professionnel.

J'aimerais paraphraser Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, **Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, dans son discours d'investiture du 24 Janvier 2019, je cite : **l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la**

réduction du taux d'analphabétisme est une priorité des priorités pour le Gouvernement de la République, fin de citation.

La Constitution de la République Démocratique du Congo réaffirme la nécessité d'assurer l'accès à l'éducation de qualité à tous les enfants congolais, vœu du reste relayé par le Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

- **Mesdames et Messieurs ;
Distingués invités.**

Cet atelier de relecture et de validation de trois Guides actualisés des niveaux 1,2 et 3 du Programme National de Rattrapage Scolaire du Niveau Primaire actualisé, me permet, au nom du Gouvernement, de remercier toutes les Organisations Nationales et Internationales opérant dans le Sous-Secteur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle.

Que les experts du Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale et ceux des autres Ministères tels que : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, Enseignement Supérieure et Universitaire, Formation Professionnelle et Métiers... soient également remerciés et encouragés pour leurs apports à l'élaboration de ces trois Guides actualisés.

Mes remerciements s'adressent particulièrement à l'UNICEF qui a bien voulu appuyer financièrement cet atelier technique.

Je déclare ouverts, les travaux de l'atelier résidentiel de relecture et de validation de trois Guides actualisés de l'éducateur des niveaux 1,2 et 3 du Programme National de Rattrapage Scolaire du Niveau Primaire actualisé en 2019.

MUTINGA MUTUI SHAYI Modeste